Image not found or type unknown

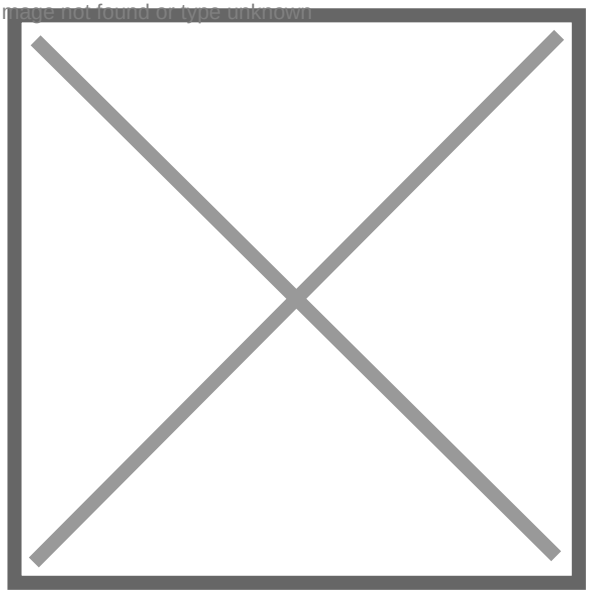

Procedure garde d'enfant pour un pere

Par **piaf27**, le **26/12/2009** à **17:58**

Bonjour,
je suis un pere homo et jai fait un bebe avec une femme lesbienne a ki javait confiance jai daclarer l'enfant avant la naissance pour etre proteger sauf que tous ce qu on avait prevu c'est ecroulait a la naissance il devait porte mon prenom en deuxieme elle a pas voulu je nes pas pu assister a la naissance de mon fils et bizarement comme javait declarer lenfant en premier il devait porter mon nom mais falaise navait pas resu la declaration de caen donc je devait aller au tribunal sauf accord de la mere pour mettre les deux nom sauf qu'il ya eu tellement de reproche que jai declarer mon fils de la part de la mere de la grand mere et de sa copine quel a mis son nom en premier apres je navait le droit de voir mon fils que dormir chez elle car elle le coucher avant ke jarive et apres elle voulait pas ke je les a la maison mais cétait de reproche que je venait pas assez elle a pas voulu de pension car je pense kel veut mon fils ke pour elle et elle a demenager donc depuis noel dernier pas de nouvelle quel procedure je doit faire s'il vous plait? merci

Par **Marion2**, le **26/12/2009** à **18:52**

Bonsoir,

Un peu confus tout ça !

Aviez-vous fait une reconnaissance en paternité à la mairie avant ou après la naissance de l'enfant ?

Si vous n'avez pas fait cette reconnaissance, vous pouvez le faire maintenant et ensuite vous

saisissez le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance, qui statuera sur un droit de visite et d'hébergement, ainsi que sur le montant d'une pension alimentaire.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés